



CONSEIL GENERAL

Législature 2016 – 2020
12^{ème} séance

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL DE LA COMMUNE D'HAUTERIVE du 17 décembre 2018 au BSP à 18h30

ORDRE DU JOUR

1. Procès-verbal no 11 du 24 septembre 2018
2. Nomination d'un membre (parti PLR) au Conseil communal en remplacement de M. Antonio Peluso, démissionnaire pour le 31 janvier 2019
3. Nomination d'un membre (parti PLR) à la commission des naturalisations et des agrégations en remplacement de M. Augusto Martins, démissionnaire
4. Nomination d'un membre (parti PLR) à la commission Sport, Port, Loisirs et Culture en remplacement de M. Michel Migliore, démissionnaire
5. Nomination d'un membre (parti PLR) à la commission des Service Industriels, des Travaux Publics, de l'Environnement et de l'Energie en remplacement de M. Michel Migliore, démissionnaire
6. Nomination d'un membre (parti PLR) à la commission de fusion en remplacement de M. Matthieu Aubert, démissionnaire
7. Rapport du Conseil communal à l'appui d'une demande de crédit pour l'assainissement des lieux d'aisance du restaurant du Silex, ainsi que du vestiaire du personnel
8. Rapport du Conseil communal à l'appui d'une demande de crédit pour le remplacement de la voiturette électrique du port
9. Examen du budget 2019
10. Motions et interpellations
 - 10.1 Motion « Eteindre la lumière pour éclairer notre avenir »
11. Communications du Conseil communal
12. Questions – divers

M. Lionel Capelli, président, souhaite la bienvenue aux membres de l'assemblée ainsi qu'au public et à la presse.

Présents : 23

Excusés : 2

Absents : 2

Majorité : 12

1. Procès-verbal no 11 du 24 septembre 2018

Votation : accepté à l'unanimité.

M. Jean Wenger, président du Conseil communal, apporte une précision quant à une demande du Conseil général de pouvoir avoir des suppléants pour les commissions comme cela se fait au Grand conseil. Aucune loi ne le permet pour l'instant. La situation de la dernière séance de la commission financière était exceptionnelle.

2. Nomination d'un membre (parti PLR) au Conseil communal en remplacement de M. Antonio Peluso, démissionnaire pour le 31 janvier 2019

M. Lionel Capelli, président, remercie et félicite M. Peluso pour son engagement au sein du Conseil général durant 6 ans et plus de 12 ans au Conseil communal.

M. Laurent Besancet, au nom du groupe PLR, propose la candidature de M. Rocco Mauri. Il est âgé de 45 ans, père d'un fils, majeur aujourd'hui. Habitant d'Hauterive depuis plusieurs années, avocat dans une étude au centre de Neuchâtel, il travaillait auparavant dans une étude de cabinet d'audit en tant que réviseur. Il revendique de sérieuses connaissances non seulement juridiques mais aussi financières et comptables. Lorsqu'il ne défend pas les dossiers de ses clients, il s'adonne à des activités sportives, notamment le football. Il a rejoint le groupe PLR au début de la législature, membre du Conseil général, il dirige le groupe PLR, préside la commission de fusion et la commission financière. Il s'investit sans compter et fait preuve de clairvoyance et de ténacité. C'est un candidat de qualité que le groupe PLR propose ce soir et remercie l'assemblée de plébisciter sa candidature.

Pas d'autre proposition de candidature des autres partis, l'assemblée accepte la candidature de M. Rocco Mauri et passe au vote à mains levées.

M. Rocco Mauri (parti PLR) est nommé à l'unanimité.

3. Nomination d'un membre (parti PLR) à la commission des naturalisations et des agrégations en remplacement de M. Augusto Martins, démissionnaire

M. Olivier Favre (parti PLR) est nommé tacitement.

4. Nomination d'un membre (parti PLR) à la Commission Sport, Port, Loisirs et Culture en remplacement de M. Michel Migliore, démissionnaire

M. Lionel Capelli (parti PLR) est nommé tacitement.

- 5. Nomination d'un membre (parti PLR) à la commission des Services Industriels, des Travaux Publics, de l'Environnement et de l'Energie en remplacement de M. Michel Migliore, démissionnaire**

M. Laurent Besancet (parti PLR) est nommé tacitement.

- 6. Nomination d'un membre (parti PLR) à la commission de fusion en remplacement de M. Matthieu Aubert, démissionnaire**

M. Patrice Zürcher (parti PLR) est nommé tacitement.

- 7. Rapport du Conseil communal à l'appui d'une demande de crédit pour l'assainissement des lieux d'aisance du restaurant du Silex, ainsi que du vestiaire du personnel**

M. Lionel Capelli, président du Conseil général, souhaite réagir suite à l'email envoyé par les Verts'libéraux à tous les membres du Conseil général et du Conseil communal. La manière de faire l'a interpellé et choqué pour plusieurs raisons. Premièrement, si un parti a une question à poser au Conseil communal, ses membres sont toujours à la disposition du parti pour répondre aux questions qui ne sont pas claires. Deuxièmement, les débats sur les rapports du Conseil communal se font en séance du Conseil général. Un amendement peut être proposé lors de la séance si un parti n'est pas d'accord et l'amendement sera voté lors de la séance. Troisièmement, si tout le monde procède de cette manière, ceci risque d'être compliqué et pourra finir, après une votation du Conseil général, en procédure judiciaire étant donné que cette manière de procéder n'est pas correcte (exemple : annulation par le Tribunal des votations de Peseux et de Tolochonnaz). Il demande à tous les partis, et non pas seulement aux Verts'libéraux, de faire correctement les demandes et de suivre la procédure.

M. Antonio Peluso, chef du dicastère, introduit le rapport.

Avis des commissions

M. David Wintgens, commission financière

La commission financière s'est réunie le 3 décembre 2018 (7 membres sur 9 étaient présents) en présence du Conseil communal incorporé, de l'administrateur et de la responsable de la comptabilité de la Commune. La commission a débattu de la question. Le choix de la date des travaux a fait l'objet de discussions en regrettant qu'ils ne soient pas synchronisés avec la fermeture de l'établissement. Il n'en demeure pas moins que la commission s'est prononcée à l'unanimité favorablement à la demande de crédit pour l'assainissement des lieux d'aisance du restaurant du Silex et du vestiaire du personnel.

Avis des groupes

M. Adnan Peco, groupe les Verts

Le groupe des Verts s'est réuni le 12 décembre 2018 et a accepté le dossier à l'unanimité

M. Nabil Ouerhani, groupe socialiste

Le groupe socialiste s'est réuni le 10 décembre 2018 et a accepté à l'unanimité la demande de crédit.

M. Pascal Brander, groupe Vert'libéraux

Le groupe Vert'libéraux prend note de la remarque du président du Conseil général concernant la méthode utilisée. C'était plutôt une manière communicative que les Verts'libéraux ont utilisée et prennent note que cette manière n'est pas acceptée par le

président et les conseillers généraux. Les Verts libéraux ont fait une remarque concernant l'utilité de l'eau chaude dans les sanitaires et ils viennent d'obtenir les explications de **M. Antonio Peluso** que l'eau chaude était fortement recommandée. Une réflexion plutôt globale avant d'attaquer la modification des sanitaires a été évoquée au sein du groupe Verts'libéraux qui trouvait que le montant paraissait très élevé par rapport aux travaux prévus. N'y aurait-il pas intérêt à recevoir les rapports demandés au niveau énergie avant d'investir CHF 90'000.- pour la réfection de ces sanitaires ? Toutefois les Verts'libéraux ne sont pas opposés à la demande et ont accepté à l'unanimité la demande de crédit.

M. Laurent Besancet, groupe PLR

Le groupe PLR soutient le projet d'assainissement des lieux d'aisances du Silex. Ils sont persuadés que ces travaux sont nécessaires et seront appréciés de la clientèle. Quant à la question d'équiper ou non les WC d'eau chaude, la position du groupe est la suivante : les exigences légales stipulent que le personnel de cuisine doit disposer d'eau chaude pour se laver les mains, ceci pour des questions d'hygiène, et même si ce n'est pas non plus le cas pour les clients, ils pensent que les mêmes dispositions peuvent s'appliquer. Par ailleurs les coûts engendrés par cette amenée d'eau chaude ne sont pas disproportionnés par rapport à l'ensemble des travaux. Le groupe PLR acceptera la demande de crédit.

Lecture de l'arrêté

Votation : accepté à l'unanimité

8. Rapport du Conseil communal à l'appui d'une demande de crédit pour le remplacement de la voiturette électrique du port

Mme Steiger Burgos, cheffe du dicastère, introduit le rapport.

Avis des commissions

Mme Sabine Quiquerez, commission SPLC

La commission s'est réunie le 15 décembre 2018 et elle a accepté à l'unanimité le crédit demandé.

M. David Wintgens, commission financière

La commission a accepté à l'unanimité le rapport du Conseil communal concernant l'acquisition d'un véhicule électrique avec ses panneaux solaires. La question du fournisseur des panneaux électriques a été posée et la commission a appris avec satisfaction que celle choisie provient de bateaux, moins onéreux que le système proposé par le fournisseur du véhicule.

Avis des groupes

M. Eduardo Grieve-Clark, groupe les Verts

Le groupe des Verts s'est réuni le 12 décembre 2018 et a accepté à l'unanimité la demande de crédit proposé.

Mme Lorena Villena Egas Sagne, groupe socialiste

Le groupe socialiste a accepté à l'unanimité la demande de crédit

M. Joël Boss, groupe Verts'libéraux

Le groupe Verts'libéraux s'est réuni le 12 décembre 2018 et a accepté à l'unanimité la demande de crédit

M. Laurent Besancet, groupe PLR

Le groupe PLR est persuadé du bienfondé de cet achat qui n'a pas donné lieu à de nombreuses discussions. Il a accepté à l'unanimité la demande de crédit.

Lecture de l'arrêté

Votation : ***accepté à l'unanimité***

9. Examen du budget 2019

M. Antonio Peluso, chef du dicastère des finances, introduit le rapport

Lecture du budget

M. Pascal Brander demande des précisions au chapitre 5, page 4 du plan financier qui concerne le terrain de foot. Un montant de CHF 800'000.- a été prévu au budget 2018 et, à sa connaissance, le budget n'a pas été dépensé et devra être reporté au budget 2019, ce qui modifie considérablement le budget qui sera voté ce soir. Peut-on accepter un tel budget en sachant que l'investissement 2019 pour ce poste devra plutôt être de l'ordre de CHF 1'600'000.-. Par ailleurs, pour quelle raison la vente du patrimoine financier est indiquée dans le même tableau ? Il ne s'agit nullement d'un investissement, donc est-ce correct de l'indiquer à cet endroit ?

M. Antonio Peluso, répond en ce qui concerne l'investissement de CHF 800'000.-. Lorsque le budget 2019 a été préparé, les travaux pour le terrain devaient commencer encore cette année, ce qu'il confirme, notamment pour l'éclairage du terrain principal. Il confirme également qu'un montant important sera dépensé et indiqué à charge sur l'exercice 2018. Pour le patrimoine financier, c'est une indication permettant de voir les investissements que la Commune peut entreprendre grâce à la vente d'un immeuble, ceci afin de ne pas avoir à recourir à des emprunts du montant des investissements prévus.

M. David Wintgens demande une explication concernant le compte du service médical des écoles. Il demande si l'éorén tient compte des normes de la nouvelle loi sur la santé scolaire, en particulier le nombre d'élèves par infirmière, et si non pourquoi. **M. Zeller**, chef du dicastère, indique qu'en 2015, le canton s'est doté d'un arrêté pour un nouveau concept de santé scolaire qui donne moins d'importance à des contrôles systématiques, mais focalise son travail sur des dépistages ciblés. Une commission cantonale a élaboré une directive détaillée. Cette commission est arrivée à la conclusion qu'il faudrait une infirmière pour environ 1400 élèves, ce qui nous amène à un coût de CHF 160.-/élève. Le comité scolaire de l'éorén, qui subit la pression des communes pour contenir les coûts, a élaboré un concept avec ce qui existe déjà : il y des conseillers sociaux éducatifs, des éducateurs de santé, des psychologues, des médiateurs scolaires et des enseignants qui connaissent bien leurs élèves pour cibler les interventions. Le comité scolaire a conclu qu'une infirmière pour environ 2400 élèves suffit, ce qui nous amène à un coût de CHF 78.-/élève par année. Le dispositif de l'éorén respecte toutes les recommandations qui sont prescrites par le Canton (vaccins, contrôles, santé dentaire, etc.). Un bilan pour l'année scolaire 2018/2019 sera effectué sur ce concept en automne 2019.

Avis des commissions

M. David Wintgens, commission financière

La commission s'est prononcée à l'unanimité favorablement pour le budget 2019. La commission est toutefois préoccupée par les mauvais indicateurs financiers, tels que le degré de couverture des revenus déterminants. La dette brute par rapport aux revenus, la dette nette par habitant et le taux d'autofinancement. Elle a constaté que, même si le mécanisme du frein à l'endettement est respecté, les dépenses ne sont pas couvertes par les recettes. A terme, cela pourrait poser la question du coefficient fiscal. Le conditionnel est de mise, puisque de nouvelles clés de répartition de la péréquation financière pourraient – là aussi le conditionnel est de mise – être favorables à notre commune, et donc permettre d'équilibrer les chiffres.

Après ces considérations générales, une analyse détaillée des différents postes a été effectuée. À chaque fois, le Conseil communal et/ou l'administrateur ont pu apporter toutes les réponses souhaitées. C'est donc ici l'occasion de remercier toute l'administration de la qualité du travail fourni, et plus particulièrement cette année, la qualité du travail fourni par M. Antonio Peluso, en charge du dicastère des finances. Il s'est montré une fois encore très pointu dans ses analyses, et toujours aussi passionné. Merci Toni.

Avis des groupes

Mme Michel Gillard, groupe Les Verts

Les Verts se sont réunis le 12 décembre 2018. Ils saluent le Conseil communal pour le travail effectué. Les Verts ont accepté le budget à l'unanimité.

M. Nabil Ouerhani, groupe socialiste

Le parti socialiste s'est réuni le 10 décembre 2018. Il a parcouru le document page par page. Pas mal de discussions et de questions ont été mises sur la table et après clarification, le parti socialiste accepte à l'unanimité le budget 2019.

M. Pascal Brander, groupe Verts'libéraux

Les Verts'libéraux se sont réunis le 12 décembre 2018 et après étude détaillée du budget, ils l'acceptent à l'unanimité.

M. Laurent Besancet, groupe PLR

Le groupe PLR tient à remercier tous les membres du Conseil communal et l'administration pour le travail accompli. Il sait que l'élaboration d'un budget relève chaque année d'un exercice de style périlleux qui veut restreindre les déficits au maximum tout en maintenant les prestations obligatoires, tout cela en maintenant les comptes des charges cantonales reportées sur les communes, principe sur lequel nous n'avons aucune emprise. Pour le dernier budget présenté par le grand argentier Antonio Peluso, le PLR aurait aimé qu'il puisse présenter des chiffres équilibrés, voire bénéficiaires. Ce n'est malheureusement pas le cas, mais M. Peluso et ses collègues du Conseil communal n'en portent nullement la responsabilité. La période que nous traversons depuis quelques années ne laisse que peu d'espoir aussi longtemps que les finances cantonales ne s'améliorent pas. L'équilibre est annoncé pour 2020, alors ne sombrons pas dans la morosité et espérons vivre des jours meilleurs dès 2020. Le groupe PLR acceptera le budget 2019.

Lecture de l'arrêté

Votation : accepté à l'unanimité

M. Antonio Peluso ne souhaitant pas s'exprimer sur le sujet avant que le budget ait été accepté, mentionne deux éléments en provenance du Canton qui, à l'avenir, pourraient influencer les budgets futurs et donner des sujets de réflexion aux autorités communales. L'économie de l'ordre de CHF 400'000.- de la péréquation financière pourrait être supérieure et dépasser les CHF 500'000.- si le Conseil d'Etat ne se proposait pas de modifier le fond de répartition de l'impôt des personnes morales. L'impôt des personnes morales est aujourd'hui réparti à raison de 70% par les communes qui accueillent des entreprises et 30% sont mis dans un pot commun qui est redistribué à l'ensemble des communes sur une base de 15 % en fonction du nombre d'entreprises sur le territoire desdites communes et 15% en fonction du nombre d'habitants. Le Conseil d'Etat se propose de supprimer les 15 % sur la base de la population parce qu'il veut encourager l'implantation d'entreprises dans les communes.

C'est louable, mais ce qui est regrettable, c'est que les communes qui, comme Hauterive, ont un petit territoire, qui mettent à disposition des logements et équipements de qualité, mais ne peuvent pas accueillir d'entreprises, se verront prétéritées à l'avenir d'un montant de plusieurs centaines de milliers de francs au niveau de la répartition du fond d'impôt des personnes morales. Un autre élément plus regrettable est l'impôt des frontaliers. Le peuple a voté un référendum pour le report de l'harmonisation. Actuellement l'ensemble des impôts

est harmonisé à l'exception de l'impôt des frontaliers qui a fait l'objet d'un certain nombre de reports d'entrée en vigueur depuis 2014 jusqu'à aujourd'hui, voir ad aeternam. Le Conseil d'Etat a pris une initiative que le Conseil communal ne partage pas. Bien que le peuple ait voté l'année dernière un report de l'harmonisation, le Conseil d'Etat vient aujourd'hui avec une proposition de supprimer purement et simplement cette harmonisation et de maintenir les choses en l'état, une fois de plus, en faveur de la « cohésion cantonale ». Ce terme ne veut rien dire. Selon lui, la cohésion cantonale passe par une répartition équitable des ressources, ce que la Commune d'Hauterive a fait durant des années au titre de la péréquation financière, en faveur de communes moins favorisées. Si maintenant, on nous dit que l'on fait des exceptions, c'est une chose que nous ne pouvons tolérer. La Commune s'est approchée à l'association des communes en la priant de se faire le porte-voix auprès des autorités cantonales sur ces deux points là. Si pour l'impôt des frontaliers nous devons renoncer à cette manne, c'est une perte de l'ordre de CHF 200'000.- par année pour notre commune. Ce montant évoqué pourrait être investi au sein de la Commune dans des projets qui nous tiennent à cœur. Un grand nombre de communes sont insatisfaites pour diverses raisons, mais Hauterive en particulier pour les raisons évoquées.

10. Motions et interpellations

Motion « Eteindre la lumière pour éclairer notre avenir »

M. David Wintgens, groupe socialiste, développe la motion : La 24e Conférence des Nations unies sur les changements climatiques s'est tenue à Katowice en Pologne. Objectif des travaux : limiter le réchauffement climatique à 2° (1,5° si possible) par rapport aux niveaux préindustriels d'ici à 2100. On en est loin : si l'on ne fait pas davantage d'efforts, le réchauffement pourrait atteindre 5,5° d'ici à la fin du siècle. Nous produisons trop de CO2 et notre planète devient une étuve. Quel est le lien avec la motion ? Le fait que si une partie de notre électricité est d'origine hydraulique, une autre partie provient du nucléaire, dont la Suisse cherche à se débarrasser, et le reste provient de centrales à gaz ou à charbon. Pour un Suisse sur deux (54%), le changement climatique est une raison suffisante pour remettre son style de vie en question. Il ne veut pas tout remettre en question, mais simplement faire ce que fait tout bon père de famille lorsqu'il va au lit, c'est-à-dire éteindre la lumière. Pourquoi éclairer la cour de la Souris verte toute la nuit ? Pourquoi éclairer la grappe de raisin sur la façade de l'administration communale à 2h30 du matin ? Pourquoi laisser allumer l'arbre de Noël à 2h du matin. Pourquoi l'abribus de la Poste est-il autant éclairé ? Notre commune doit être exemplaire et peut suivre les exemples des autres communes comme Val-de-Ruz, mais aussi Valangin et Le Cerneux-Péquignot. Le parti socialiste ne demande pas l'extinction obligatoirement partout. L'étude ou le rapport du Conseil communal permettra de se faire une opinion un peu plus claire. La conviction profonde du parti socialiste est que toute lampe qui s'éteindra sera une petite victoire.

M. Lionel Capelli demande une précision au parti socialiste quant à la forme de la motion déposée en demandant si la motion porte bien sur une étude du Conseil communal et non pas sur l'élaboration d'un projet d'extinction. **M. Wintgens** indique qu'une étude du Conseil communal irait déjà dans la bonne direction, avec le vœu intime de déboucher par la suite sur une extinction.

Avis des groupes

M. Laurent Besancet, groupe PLR insiste sur le fait qu'il s'agit bien d'une motion en vue d'une étude de faisabilité qui, éventuellement, pourrait déboucher sur l'extinction. Si la motion rédigée demandait un projet d'extinction qui ne laissait aucune marge de manœuvre, le groupe PLR s'y serait opposé. Vu la précision amenée ce soir, le groupe PLR partage la préoccupation d'étudier la question d'extinction en mettant en parallèle les coûts et les économies.

Votation : **20 oui**
 2 abstentions

La motion est acceptée et renvoyée au Conseil communal pour rapport dans les 6 mois.

M. Jean Wenger, chef du dicastère concerné, indique que le Conseil communal n'a pas attendu aujourd'hui pour se préoccuper de ce dossier. Une entreprise a déjà été mandatée pour une étude qui prendra un peu de temps car nous n'avons pas un éclairage télécommandé (comme en Ville de Neuchâtel par exemple) mais manuel et ceci demande de poser un grand nombre de compteurs. Actuellement la commune diminue l'éclairage sur une grande partie des rues à 80% et même à 50% vers 23h- 24h selon les endroits. Il espère avoir l'étude de l'entreprise d'ici avril 2019.

11. Communications du Conseil communal

Mme Martine Steiger Burgos, cheffe du dicastère SPLC, rappelle que le 28 mai dernier le groupe des Verts déposait une motion pour l'installation d'engins de fitness au bord du lac à disposition de tous. Le Conseil communal est d'avis que le bord du lac est tout à fait approprié sur le site de la place de jeux du Port. Cette mixité d'engins, jeux pour enfants et appareils de fitness est déjà présente dans plusieurs autres communes et permet aux parents de s'entraîner pendant que les enfants jouent sur la place de jeux. Une alternative serait de répartir différents postes sur les chemins parcourant les rives, à la manière d'une piste Vita. Un contact a été pris avec le fournisseur de jeux qui nous propose des engins de fitness statiques qui sont, selon son expérience, plus résistants au vandalisme que des machines avec des parties mobiles. L'idée d'une réalisation intercommunale sur deux sites a été soumise au Conseil communal de Saint-Blaise, qui a réagi de manière positive. Une séance de travail sera agendée en début d'année 2019. Le thème de la motion a également été discuté avec M. Gilles Jaquet, chef du Service cantonal des sports, dans le cadre de notre réseau d'activité physique et de sport. M. Jaquet souligne la pertinence de ce projet au bord du lac en collaboration avec la Commune de Saint-Blaise et appuiera l'idée le moment venu auprès de la Commission Loro-Sport pour un soutien financier. Il recommande également de contacter les grandes entreprises de la région pour un partenariat financier. Ces démarches seront entreprises dès que le projet aura été esquissé de manière détaillée avec la Commune de Saint-Blaise. Le Conseil communal reviendra devant le Conseil général dès que davantage d'informations seront disponibles.

M. Jean Wenger donne des informations concernant la motion déposée pour le jardin de la Rebatte. Une discussion avec les dépositaires de la motion sera entreprise afin de savoir si la deuxième proposition reçue aujourd'hui par une entreprise, va dans la direction qu'ils souhaitent, ceci avant de proposer une solution au Conseil général.

En ce qui concerne la fermeture de l'Auberge d'Hauterive, le Conseil communal est préoccupé par ce problème. Le propriétaire sera là en début d'année 2019 pour des rendez-vous avec plusieurs personnes intéressées à acheter le bâtiment pour exploiter l'Auberge.

Pour la rénovation du Temple de Saint-Blaise, l'analyse a été réalisée. Un bureau d'architecture sera mandaté pour réaliser un projet qui sera présenté au Conseil général prochainement. Une commission de construction sera proposée, avec représentation de membres de conseillers généraux, autant de Saint-Blaise que d'Hauterive.

Pour la motion du cimetière et de la tombe du souvenir, la Commune va recevoir prochainement la position et les informations des différentes communes concernées (La Tène et Saint-Blaise).

M. Jean Wenger, président du Conseil communal, tient, au nom de ses collègues, à féliciter M. Rocco Mauri, qu'ils auront le plaisir d'accueillir au sein de l'exécutif le 4 février 2019. Le Conseil communal se réjouit de travailler avec lui.

Il souhaite aussi adresser quelques mots à leur ami Toni. Il fait remarquer avec quelle volonté **M. Peluso** a toujours œuvré au sein du Conseil communal, notamment sur la question des finances, aussi bien au niveau communal que cantonal. M. Peluso est entré en 2000 au Conseil général et en 2006 au Conseil communal. Extrêmement compétent, et pas seulement dans les dossiers financiers, d'une disponibilité exemplaire et très serviable. Le plus important pour un exécutif, c'est la collégialité. Ce qui est le cas avec Toni. Il maîtrise ses dossiers et collabore également dans quelques commissions. C'est un porte-parole de notre Commune de toute grande qualité. Le Conseil communal aura l'occasion de prendre officiellement congé de Toni en plus petit comité, mais souhaite, au nom de ses collègues, lui présenter ses sincères remerciements. Ils le regretteront. Le Landeron n'est pas très loin et le Conseil communal est certain qu'il pourra revenir à Hauterive. **M. Jean Wenger** lui remet un livre d'Hauterive afin qu'il puisse consulter et lire des petits passages lui permettant de ne pas nous oublier.

Enfin, il remercie les membres du Conseil général pour le soutien et l'excellente collaboration, l'administration et l'ensemble des collaborateurs de tous les services pour l'excellent travail et ses collègues du Conseil communal pour l'immense travail accompli. Il souhaite à tous un Joyeux Noël, une excellente santé et le meilleur du monde pour 2019 !

12. Questions – divers

M. Laurent Besancet, au nom du groupe PLR, remercie M. Antonio Peluso pour son engagement politique depuis de longues années. Antonio, que l'on l'appelle amicalement Toni, a tout d'abord rejoint les rangs du PLR au sein du Conseil général, puis a accédé au Conseil communal. Il a toujours défendu les valeurs du PLR, sans jamais renier ses propres valeurs lorsque cela était nécessaire. Toni possède son franc-parler et il en a encore fait la démonstration ce soir. Il n'hésite pas à remettre ouvertement en cause la politique cantonale qui vise à alléger ses charges en les reportant sur les communes. Son engagement dans le dossier fusion a été apprécié tant par sa clairvoyance que par respect de ses convictions.

Durant ces dernières années, il était en charge des finances, dicastère oh combien important alors que les charges ne cessent d'augmenter et, malgré cette situation de fait accompli, Toni n'a cessé de chercher des solutions afin de présenter des budgets et des comptes, certes souvent déficitaires, mais avec le souci de préserver les intérêts de chacun.

Ce soir, nous prenons congé de lui. Le groupe PLR tient à remercier son engagement sans faille. Toni a occupé son poste en défendant les valeurs du PLR sans jamais ignorer l'intérêt général. Nous lui souhaitons, ainsi qu'à son épouse, une belle retraite politique et surtout une excellente santé. Toni, le PLR te dit merci.

M. Laurent Besancet souhaite savoir s'il était possible de transmettre les convocations et les dossiers sous forme électronique ? Par exemple par la plateforme ECHO (programme de partage de documents pour les administrations). Il souhaite également savoir s'il est possible de mentionner l'ordre du jour de la séance du Conseil général sur le site internet de la Commune. Il pensait le trouver dans l'agenda politique ? **M. Peluso** répond à la question de la transmission de dossiers sous forme électronique. Tout le monde est favorable à une mise en ligne d'un maximum de documents. Il avait été décidé de transmettre encore les documents par courrier afin d'envoyer un signal pour le maintien de l'office de poste de notre village et le pérenniser. Actuellement, nous disposons de l'application ECHO, qui n'est pas encore mise en place. Nous avons pris un peu de retard en priorisant certaines applications, notamment sur les finances. En ce qui concerne l'ordre du jour de la séance, il se trouve bien sur le site à l'emplacement suivant : page d'accueil Hauterive→Politique→Conseil général. Où d'ailleurs tous les rapports et les PV s'y trouvent.

Prêt à quitter le Conseil communal et la Commune d'Hauterive, **M. Antonio Peluso** rappelle son parcours. Habitant d'Hauterive depuis 1970, il a demandé la naturalisation suisse il y a une vingtaine d'années, souhaitant participer à la vie politique. En 2000, il a intégré le Conseil général au sein du parti radical. En janvier 2007, il a intégré le Conseil communal

suite à la demande de son parti. Le défi était bien plus grand qu'il ne l'avait imaginé, ce qui s'est vérifié par la suite. L'apprentissage de la fonction a été long et exigeant. Malgré un taux d'occupation plus proche des 40% que des 25 % annoncés, en charge du dicastère des finances depuis 2008, il a eu la chance d'être soutenu par ses collègues. Le Conseil communal a toujours travaillé de manière collégiale. Son dicastère des finances s'est étoffé de l'action sociale et dernièrement du service du personnel. Il est un homme de consensus, typiquement Suisse. Sa fonction lui a permis d'élargir ses connaissances au sein de la Commune et d'apprendre à connaître des gens autant sur le niveau personnel que professionnel. S'il aime encore sa fonction actuelle après 12 années passées au Conseil communal, c'est parce qu'il a eu la chance de pouvoir s'appuyer sur des collaborateurs très compétents et disponibles. Il saisit l'occasion pour les remercier chaleureusement et est convaincu que son successeur saura se montrer digne de leur soutien. Durant les trois législatures où il a œuvré en tant que conseiller communal, les défis relevés ont été nombreux, parfois avec succès et quelques fois avec des regrets et frustrations. Cela rappelle qu'en politique, les élus sont là pour servir et avant tout faire leur travail en faveur de la collectivité, sans attendre de récompenses personnelles autres que celles des urnes.

Sa vie privée l'appelle vers d'autres horizons en dehors d'Hauterive. C'est une grande tristesse pour lui de quitter ce village attachant et toutes celles et ceux dont il a partagé le quotidien durant 12 ans. En tant que conseiller communal, il est heureux d'avoir consacré un peu de sa vie à Hauterive et d'avoir un peu rendu ce que le village lui a donné durant une cinquantaine d'années. Il pense avec intérêt aux défis encore à relever et aux projets à mener à terme pour notre Commune. Il aurait aimé être celui qui présente des budgets et des comptes positifs. Il remercie toutes et tous pour la confiance qu'ils lui ont témoignée durant toutes ces années.

La séance est levée à 20h30

**La rédactrice
Manuella Sarret**

**Le Président :
Lionel Capelli**

**La Secrétaire:
Fanny Noghero**